



DECISION N° 2024 - 40

CNC – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN PROJECTEUR POUR LE CINEMA ARIEL

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** le dispositif d'aide automatique « Soutien automatique à l'exploitation » du Centre national du Cinéma et de l'image animée ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour l'acquisition d'un projecteur pour le cinéma Ariel, au titre du dispositif « Soutien automatique à l'exploitation », prévue dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Le plan de financement est le suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Projecteur	81 640,00 €
RECETTES	Région Normandie	24 492,00 €
	CNC	40 820,00 €
	Autofinancement Ville	16 328,00 €

ARTICLE 3 : de signer tout document servant au conventionnement, à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le **13 MAI 2024**

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale

